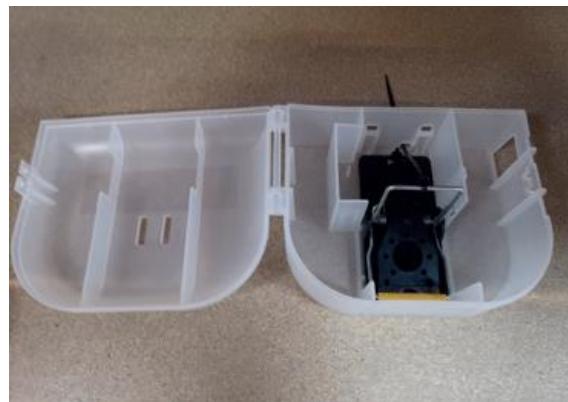


V2 31-1-20

## CONTROLE DES PIEGES MECANIQUES : TRAITEMENT PREVENTIF

### I/ LES DIFFERENTS TYPES DE PIEGES MECANIQUES :

#### 1. POSTES A TAPETTE INTEGREE :



Ces postes sont en PVC, sécurisés (ouverture à l'aide d'une clé) et équipés d'une gâchette de contrôle.

La tapette, qui est installée au centre du poste, est munie d'un attractif constitué d'une matière synthétique imprégnée d'arôme, non toxique.

#### 2. POSTES METALLIQUES A COUVERCLE TRANSPARENT ET PLAQUE DE GLU :



Ce système de capture en métal est équipé d'un couvercle transparent et d'une plaque de glu. Il permet de capturer plusieurs rongeurs simultanément.

## II/ CONTROLES DES PIEGES PAR LE PERSONNEL SYSCO :

Les contrôles des pièges mécaniques installés lors des traitements préventifs (ou lors de très faibles infestations) ont pour objectifs de vérifier différents points, notamment :

- La présence de rongeurs dans les pièges
- Le bon amorçage des pièges
- L'état des postes

La fréquence des contrôles doit être définie en interne.

### 1. CONTROLE DES POSTES A TAPETTE INTEGREE :

***Attention : ne jamais ouvrir les postes***

**Piège amorcé :**



**Piège désarmé :**



**Remarque :** Les postes à tapette intégrée étant transparents, lorsque le piège est désarmé, le contrôleur doit vérifier la présence ou non de rongeurs dans le piège. En cas d'absence de rongeur, le contrôleur doit réarmer le poste en tirant sur le câble d'amorçage.

Tous les postes ayant capturés un rongeur doivent être signalés dans le rapport d'inspection.

2. CONTROLE DES POSTES METALLIQUE A COUVERCLE TRANSPARENT ET PLAQUE DE GLU :



Le contrôleur doit vérifier, sans ouvrir le poste (observation par le couvercle transparent), la présence ou non de rongeur dans le poste métallique.

Tous les postes ayant capturés un rongeur doivent être signalés dans le rapport d'inspection.

3. ACTIONS A REALISER EN CAS DE RONGEURS CAPTURES :

Quelque soit le piège utilisé, si un rongeur est capturé ou, si des rongeurs sont observés, contacter immédiatement ATH afin de connaître la marche à suivre :

- ✓ Téléphone : **01.45.91.31.48**
- ✓ Mail : **secretariat.ath@agrotechmohygiene.fr**

**ATTENTION :**

- **Les personnes en charge des contrôles ne doivent, en aucun cas, ouvrir les postes**
- **Les personnes en charge des contrôles doivent impérativement porter des gants adaptés (type gants nitrile)**